

DECISION DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-72	Accord de partenariat en faveur de la transition énergétique normande - Région Normandie / Territoire d'Energie Normandie	Art. 1: Accepter les termes de l'accord de partenariat 2022-2026 en faveur de la transition énergétique normande, entre la Région Normandie et le Territoire d'Energie Normandie (TEN), Art. 2: Mettre en œuvre cette décision et signer ledit accord ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Art. 3: Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.
2021-DEC-73	Virement de crédits n°4 – Budget principal	 Art. 1: Procéder au virement de crédits de 100 000€ du chapitre 020 à l'article 4581621 du budget principal, Art. 2: Procéder au virement de crédits de 60 000€ du chapitre 020 à l'article 4581819 du budget principal, Art. 3: Procéder au virement de crédits de 90 000€ du chapitre 020 à l'article 4581820 du budget principal, Art. 4: Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant, Art. 5: Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE